



Vallée de la Seine

**CONTRAT DE PLAN
INTERREGIONAL
ETAT-REGIONS
VALLEE DE LA SEINE**

2015-2020

CONTRAT DE PLAN INTERREGIONAL ETAT-RÉGIONS VALLEE DE LA SEINE

ENTRE

L'Etat représenté par Pierre-Henry MACCIONI, préfet de la Région Haute-Normandie, préfet coordonnateur des actions de l'Etat pour l'aménagement de la vallée de la Seine, assisté du préfet de la Région Île-de-France et du préfet de la Région Basse-Normandie

L'agence de l'eau Seine-Normandie représentée par Michèle ROUSSEAU, directrice générale

L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie représentée par Bruno LECHEVIN, président

d'une part,

ET

La Région Basse-Normandie représentée par Laurent BEAUVAIS, Président de la Région Basse-Normandie

La Région Haute-Normandie représentée par Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Région Haute-Normandie

La Région Île-de-France représentée par Jean-Paul HUCHON, Président de la Région Ile-de-France

d'autre part,

Vu le décret du Premier ministre n° 2013-336 du 22 avril 2013 relatif au délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine et l'arrêté du Premier ministre du 22 avril 2013 portant désignation du préfet coordonnateur des actions de l'Etat pour l'aménagement de la vallée de la Seine,

Vu les circulaires du Premier ministre du 2 août 2013, du 15 novembre 2013, et du 31 juillet 2014 relatives à la préparation des contrats de plan Etat-Région 2015-2020,

Vu les circulaires de la commissaire générale à l'égalité des territoires du 11 août et du 3 décembre 2014 relatives à la préparation des contrats de plan Etat-Région 2015-2020,

Vu le mandat de négociation donné par le Premier ministre au préfet coordonnateur des actions de l'Etat pour l'aménagement de la vallée de la Seine en date du 18 novembre 2014,

Vu l'avis donné par le Conseil économique, social et environnemental régional de Basse-Normandie en date du 4 mai 2015,

Vu l'avis donné par le Conseil économique, social et environnemental régional de Haute-Normandie en date du 8 décembre 2014,

Vu l'avis donné par le Conseil économique, social et environnemental régional de l'Île-de-France en date du 21 mai 2015,

Vu l'avis de l'Autorité environnementale en date du 13 février 2015,

Vu la consultation du public réalisée du 23 février au 22 mars 2015,

Vu la délibération du Conseil régional de Basse-Normandie en date du 15 décembre 2014, autorisant son président à signer le contrat de plan interrégional Etat-Régions Vallée de la Seine 2015-2020,

Vu la délibération du Conseil régional de Haute-Normandie en date du 15 décembre 2014, et la délibération de la commission permanente en date du 11 mai 2015 autorisant son président à signer le contrat de plan interrégional Etat-Régions Vallée de la Seine 2015-2020,

Vu la délibération du Conseil régional de Île-de-France en date du 16 juin 2015, autorisant son président à signer le contrat de plan interrégional Etat-Régions Vallée de la Seine 2015-2020,

Vu l'autorisation de signature délivrée par le gouvernement au préfet coordonnateur des actions de l'Etat pour l'aménagement de la vallée de la Seine, en date du 5 juin 2015,

Vu l'accord donné en date du 17 mars 2015 par le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie à sa directrice générale pour signer le contrat de plan interrégional Etat-Régions Vallée de la Seine 2015-2020,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie du 26 mars 2015 et la délibération de sa commission nationale des aides aux Territoires en date du 10 mars autorisant son président à signer le contrat de plan interrégional Etat-Régions Vallée de la Seine 2015-2020,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1

Le présent contrat définit les actions que l'Etat, la Région Basse-Normandie, la Région Haute-Normandie et la Région Île-de-France s'engagent à mener conjointement pendant une période de six années de 2015 à 2020 inclus.

Les contributions financières de l'Etat et des Régions sont les suivantes :

Etat	: 219,11 Millions d'euros
Région Basse-Normandie	: 45,93 Millions d'euros
Région Haute-Normandie	: 94,73 Millions d'euros
Région Ile-de-France	: 51,316 Millions d'euros

Le présent contrat se compose des quatre parties suivantes :

- I - Introduction : la mise en œuvre du schéma stratégique d'aménagement et de développement de la vallée de la Seine
- II - Une stratégie d'ensemble autour de 3 axes principaux
- III - Le récapitulatif financier
- IV - Le dispositif de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation


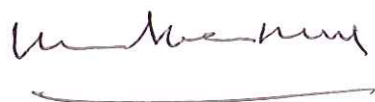
Article 2

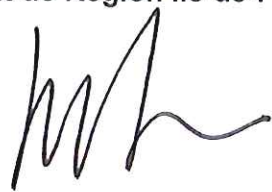

Des conventions complémentaires seront passées, en tant que de besoin, avec les organismes publics qui apporteront leur contribution au présent contrat de plan


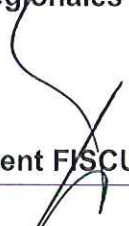
Article 3

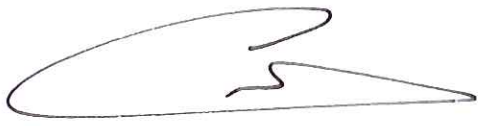

Les actions du contrat de plan seront mises en œuvre sur la base des dispositions d'application prévues à la partie IV et, le cas échéant, de conventions spécifiques.

A Rouen, le 25 juin 2015

<p>Le préfet coordonnateur des actions de l'Etat pour l'aménagement de la vallée de la Seine</p>  <p>Pierre-Henry MACCIONI</p>	<p>Le président de Région Basse-Normandie</p>  <p>Laurent BEAUVAIS</p>
---	---

<p>Le président de Région Île-de-France</p>  <p>Jean-Paul HUCHON</p>	<p>Le président de Région Haute-Normandie</p>  <p>Nicolas MAYER-ROSSIGNOL</p>
---	---

<p>Le préfet de la Région de Basse-Normandie</p>  <p>Jean CHARBONNIAUD</p>	<p>Le préfet de la Région Île-de-France Pour le préfet et par délégation, le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales</p>  <p>Laurent FISCUS</p>
---	--

<p>La directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie</p>  <p>Michèle ROUSSEAU</p>	<p>Le président de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie</p>  <p>Bruno LECHÉVIN</p>
--	--

En présence du délégué interministériel
au développement de la vallée de la Seine



François PHILIZOT

SOMMAIRE

I – Introduction : la première concrétisation du schéma stratégique pour le développement de la vallée de la Seine

II - Une stratégie d'ensemble autour de 3 axes principaux

AXE N°1 : GESTION DE L'ESPACE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Fiche-action 1.1 « Dispositif pérenne d'observation, d'études et de prospective »

Fiche-action 1.2 « Harmonisation et homogénéisation de la connaissance des milieux »

Fiche-action 1.3 « Connaissance des paysages et de leur évolution »

Fiche-action 1.4 « Maîtrise du développement urbain »

Fiche-action 1.5 « Gestion des berges de la Seine et continuités écologiques»

AXE N°2 : MAÎTRISE DES FLUX ET DES DÉPLACEMENTS

Fiche-action 2.1 « Infrastructures ferroviaires »

Fiche-action 2.2 « Infrastructures fluviales »

Fiche-action 2.3 « Infrastructures portuaires »

Fiche action 2.4 « Serqueux-Gisors »

AXE N°3 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Fiche-action 3.1 « Structuration des filières industrielles et des pôles de compétitivité »

Fiche-action 3.2 « Transition écologique et valorisation économique »

Fiche-action 3.3 « Tourisme et culture »

Fiche-action 3.4 « Enseignement supérieur et recherche »

III - Le récapitulatif financier

IV - Le dispositif de pilotage, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation

I – Introduction : la mise en œuvre du schéma stratégique pour l'aménagement et le développement de la vallée de la Seine

Le développement de la vallée de la Seine est un projet de territoire ambitieux. Il requiert une gouvernance générale qui prenne en compte les équilibres globaux et les spécificités territoriales. Une telle gouvernance, appelée maintes fois de leurs vœux par les acteurs de ce projet au fil de sa formalisation, a été confortée par l'adhésion des acteurs du projet et du territoire aux travaux engagés depuis 2013, unissant l'Etat et les régions. Cette gouvernance s'est en effet concrétisée par la nomination d'un délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine, la désignation d'un préfet coordonnateur des actions de l'Etat pour l'aménagement de la vallée de la Seine, et par la création du comité directeur pour le développement de la Vallée de la Seine.

Acte fondateur de la démarche Vallée de Seine, le schéma stratégique d'aménagement et de développement de la vallée de la Seine a fixé le cadre de long terme dans lequel s'inscrit le premier contrat de plan interrégional Etat-Régions (CPIER) de ce territoire.

Le périmètre de référence a été défini par le décret du 22 avril 2013 : région Haute-Normandie dans son entier, Calvados et Manche en Basse-Normandie, Hauts-de-Seine, Paris, Seine-Saint-Denis, Val d'Oise et Yvelines en Ile-de-France. Cependant, des projets intéressant le territoire et débordant de son périmètre strictement entendu sont susceptibles d'être pris en considération pour assurer la cohérence de l'action conduite.

En établissant le diagnostic propre au territoire et en mettant en évidence la nature des enjeux économiques, environnementaux et sociaux à concilier, le schéma stratégique d'aménagement et de développement de la vallée de la Seine fixe le contexte global dans lequel se déploieront les actions à l'horizon 2030. Il décline ensuite les orientations stratégiques et définit leur déclinaison opérationnelle pour les trois thématiques retenues. Il est le produit de réflexions menées par des groupes de travail et de concertation, qui se sont appuyés sur les dispositifs de coopération existants et sur les acteurs de la dynamique de la Vallée de Seine. Il est la formalisation du projet commun porté par l'Etat et les Régions.

Le CPIER « Vallée de la Seine » est la première traduction concrète de ce schéma stratégique pour la période 2015 à 2020. Les actions du CPIER s'inscrivent toutes dans ce cadre d'objectifs, ambition globale de développement durable. Il intègre les projets et démarches ayant une claire valeur ajoutée interrégionale, permettant de développer les synergies entre acteurs de la vallée de la Seine et de tirer le meilleur parti économique et environnemental de ce territoire. Le CPIER n'a pas vocation à couvrir l'ensemble des actions déployées sur son ressort en se substituant de façon systématique aux contrats régionaux : les actions menées au titre de ce contrat interrégional sont complémentaires de celles qui sont mises en œuvre dans les CPER Haute-Normandie, Basse-Normandie et Île-de-France

Ce CPIER s'inscrit dans une démarche d'ensemble qui vise à consolider le Grand Paris comme « ville-monde » en la reliant à la mer par un développement solidaire et global des territoires qui la relient à la mer d'une part, et par une approche de la Seine et de sa vallée en tant qu'axe de déplacement et de développement durable d'autre part.

Le projet d'aménagement et de développement de la vallée de la Seine représente ainsi, pour ses habitants, une opportunité d'impulser une dynamique d'activités nouvelles et de projets innovants créateurs d'emplois, en passant en phase opérationnelle et en conduisant les actions concertées entre l'Etat, les trois régions concernées et leurs différents partenaires.

II - Une stratégie d'ensemble autour de 3 axes principaux

Ce document déploie une stratégie d'ensemble autour de trois axes principaux :

1. la gestion optimale du territoire et son développement durable, valorisant tant les espaces urbanisés que les zones naturelles ;
2. la maîtrise des flux et déplacements, grâce à un réseau promouvant la cohérence, l'interconnexion des différents modes et le report modal du transport routier vers le transport ferré et fluvial;
3. le développement des filières économiques d'excellence, du tourisme et des coopérations en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

AXE N°1 : GESTION DE L'ESPACE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il s'agit d'améliorer la cohérence et la continuité territoriale des dispositifs coopératifs existants, dans une perspective de moyen terme pour accompagner le développement urbain et renforcer les continuités écologiques.

Ce premier axe du contrat a été élaboré en relation étroite avec le contrat de plan interrégional relatif au bassin fluvial de la Seine, qui traite notamment : de la gestion des risques d'inondation, de l'adaptation au changement climatique (notamment les risques de sécheresse), des continuités écologiques longitudinales (« passes à poissons »), de la restauration des milieux humides et de la connaissance de l'eau à l'échelle du bassin hydrographique de la Seine.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

	ETAT	RÉGION BASSE- NORMANDIE	RÉGION HAUTE- NORMANDIE	RÉGION ÎLE- DE-FRANCE	TOTAL
Fiche-action 1.1 Dispositif pérenne d'observation, d'études et de prospective	1 M€	0,2 M€	0,3 M€	0,333 M€	1,833 M€
Fiche-action 1.2 Harmonisation et homogénéisation de la connaissance des milieux	3 M€	0,6 M€	1 M€	0,4 M€	5 M€
Fiche-action 1.3 Connaissance des paysages et de leur évolution	0,5 M€	0 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,9 M€
Fiche-action 1.4 Maîtrise du développement urbain	2,5 M€	0,5 M€	5,5 M€	0,833 M€	9,333M€
Fiche-action 1.5 Gestion des berges de la Seine et continuités écologiques	9 M€	0 M€	3 M€	1,7 M€	13,7 M€
TOTAL	16 M€	1,3 M€	10 M€	3,466 M€	30,766 M€

FICHE ACTION 1.1 : « Dispositif pérenne d'observation, d'études et de prospective »

Objectifs

Depuis plusieurs années, la vallée de la Seine fait l'objet de nombreuses études. Il est opportun de maintenir cette dynamique de réflexion interrégionale aussi bien en matière d'observation, de diagnostic et de prospective que d'études opérationnelles, d'appui à l'ingénierie territoriale et d'échanges de bonnes pratiques.

En particulier, les 6 agences d'urbanisme du territoire (APUR – AUCAME – AUDAS – AURBSE – AURH - IAU-IdF) ont joué un rôle important dans la genèse de la stratégie déployée autour de la vallée de la Seine. Pour chacune d'elles leur action s'inscrit dans le cadre d'une coopération structurée avec l'Etat et leurs autres partenaires, définie par une convention annuelle. Ces agences ont conclu en novembre 2014 une charte de coopération destinée à pérenniser leur engagement commun et exprimant leur volonté de répondre collectivement aux sollicitations des acteurs du développement de la vallée de la Seine. Il est opportun de s'appuyer sur le réseau qu'elles constituent.

Description

Conduite d'études interrégionales sur des objectifs arrêtés en commun, dans le cadre d'un dispositif pérenne.

Maîtres d'ouvrage

Agences d'urbanisme travaillant en partenariat, chambres de commerce et d'industrie, collectivités territoriales, établissements publics, etc.

Plan de Financement

	ETAT	RÉGION BASSE- NORMANDIE	RÉGION HAUTE- NORMANDIE	RÉGION ÎLE- DE-FRANCE	TOTAL
Observation, études et prospective;	FNADT 1 M€	0,2 M€	0,3 M€	0,333 M€	1,833 M€
TOTAL	1 M€	0,2 M€	0,3 M€	0,333 M€	1,833 M€

Calendrier de réalisation sur les deux triennaux

	2015-2017	2018-2020	TOTAL
Observation, études et prospective	0,9 M€	0,933 M€	1,833 M€

	2015-2017	2018-2020	TOTAL
TOTAL	0,9 M€	0,933 M€	1,833 M€

Critères éco - conditionnalité

Prise en compte du développement durable dans les études

Priorité transversale emploi

Prise en compte de l'emploi dans les études

Commentaires

Compte tenu des crédits disponibles et des objectifs fixés, les opérations visées ici correspondront à des travaux d'études et de mise en réseau des acteurs. Les études et leurs recommandations s'inscriront plutôt en phase amont des projets « Vallée de la Seine ». Elles pourront être de nature prospective, comparative, exploratoire ou pré-opérationnelle : études d'opportunité, de faisabilité, de marché, de parangonnage, etc.

Les crédits Etat contribueront à la bonne coordination des agences et des acteurs de la vallée de la Seine. Ils apporteront des marges de manœuvre supplémentaires au financement de projets partenariaux plus ponctuels. Ils viendront, ce faisant, en complément des contributions de droit commun allouées par les Régions aux agences d'urbanisme.

FICHE ACTION 1.2 : « Harmonisation et homogénéisation de la connaissance des milieux »

Objectifs

Le GIP Seine-aval, pour le cours de la Seine à l'aval de Poses et l'estuaire, permet de disposer d'un outil précieux de connaissance scientifique des milieux. A l'amont de Poses, malgré les nombreuses études conduites, notamment en Île-de-France, l'approche déployée depuis de nombreuses années est moins cohérente et plus lacunaire. Il en est de même pour le littoral, pour lequel le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL) et les Régions Haute et Basse-Normandie regroupées au sein du syndicat mixte du littoral normand et picard jouent un rôle de premier plan. Le réseau d'observation du littoral normand et picard s'inscrit pleinement dans une perspective de connaissances partagées de portée interrégionale.

L'objectif est donc, en s'appuyant sur les outils techniques existants, de construire un programme d'études partagé à l'échelle du territoire, inscrit dans la durée. Celui-ci devra porter en particulier sur la qualité des eaux, sur la mesure des continuités écologiques, leur évolution, ainsi que sur la vulnérabilité de la vallée et du littoral adjacent au regard du changement climatique.

Description

Les actions auront pour objectif de renforcer la cohérence des dispositifs existants et de couvrir des domaines insuffisamment traités, tant sur l'axe majeur qu'est la Seine elle-même que sur les cours d'eau adjacents sur le littoral et notamment sur le trait de côte. Elles s'appuieront, par souci d'efficacité, par priorité sur les structures existantes, déjà partenaires de l'Etat et/ou des régions. L'association étroite de l'agence de l'eau aux travaux pilotés par le comité directeur de la vallée de la Seine permettra de déterminer les priorités et de cadrer les appels à projets.

Maîtres d'ouvrage

Associations ou établissements publics, le GIP Seine-Aval, les parcs naturels régionaux (PNR), la cellule d'assistance technique à l'entretien des milieux humides (CATEM), le réseau d'observation du littoral normand et picard (ROLNP), le programme interdisciplinaire de recherche sur l'environnement de la Seine (PIREN Seine), Naturparif, les agences d'urbanisme, etc.

Plan de Financement

	ETAT	RÉGION BASSE- NORMANDIE	RÉGION HAUTE- NORMANDIE	RÉGION ÎLE- DE-FRANCE	TOTAL
Actions de connaissance relatives à la vallée de la Seine, à l'estuaire et au littoral.	AESN 3 M€	0,6 M€	1 M€	0,4 M€	5 M€
TOTAL	3 M€	0,6 M€	1 M€	0,4 M€	5 M€

Calendrier de réalisation sur les deux triennaux

	2015-2017	2018-2020	TOTAL
Actions de connaissance relatives à la vallée de la Seine, à l'estuaire et au littoral.	2,5 M€	2,5 M€	5 M€
TOTAL	2,5 M€	2,5 M€	5 M€

Critères éco - conditionnalité

L'amélioration de la connaissance des milieux naturels et de la biodiversité est un enjeu interrégional. Ces travaux seront conduits en cohérence avec les différentes stratégies déjà définies (SRCE, SDAGE, etc.)

Priorité transversale emploi

Le financement des actions pérennisera des emplois dans les structures qui en assurent la réalisation.

Commentaires

FICHE ACTION 1.3 : « Connaissance des paysages et de leur évolution »

Objectifs

L'unité morphologique de la Vallée de la Seine, de Paris à la mer, se traduit par des paysages dont la qualité et la diversité constituent un atout pour le territoire, tant autour du fleuve que par ses jonctions avec la façade maritime normande, du Cap de la Hague à l'embouchure de la Bresle et les autres espaces connexes. Une partie des sites les plus emblématiques est juridiquement protégée ; certaines politiques d'acquisition foncière concourent également à leur sauvegarde et à leur mise en valeur.

Afin de développer la cohérence des actions et de mieux orienter l'action publique, une coopération plus systématique pourra s'appuyer notamment sur l'Ecole nationale du paysage de Versailles, qui conduit déjà régulièrement des travaux sur une partie de la vallée de la Seine. Il convient de pouvoir anticiper les impacts attendus, tant pour les espaces naturels que sur les zones urbaines ou les infrastructures, des évolutions annoncées et des perspectives de développement.

Description

Etudes paysagères, intégration du paysage dans les politiques d'aménagement, enjeux de renaturation écologique et paysagère.

Maîtres d'ouvrage

Ecole nationale du paysage de Versailles, parcs naturels régionaux (PNR), conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL), etc.

Plan de Financement

	ETAT	RÉGION BASSE- NORMANDIE	RÉGION HAUTE- NORMANDIE	RÉGION ÎLE- DE-FRANCE	TOTAL
Programme pluriannuel d'action et élaboration d'une charte à l'échelle de la vallée de la Seine sur la base des travaux existants	FNADT 0,5 M€	0 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,9 M€
TOTAL	0,5 M€	0 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,9 M€

Calendrier de réalisation sur les deux triennaux

	2015-2017	2018-2020	TOTAL
Programme pluriannuel et élaboration d'une charte à l'échelle de la vallée de la Seine sur la base des travaux existants	0,45 M€	0,45 M€	0,9 M€
TOTAL	0,45 M€	0,45 M€	0,9 M€

Critères éco - conditionnalité

Les principaux enjeux paysagers identifiés pour les trois régions recourent notamment ceux liés à la préservation de la biodiversité et intègrent ceux de préservation du patrimoine.

Les travaux seront menés dans le respect des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE).

Priorité transversale emploi

La qualité et la diversité des paysages est un enjeu important pour le tourisme.

Commentaires

FICHE ACTION 1.4 : « Maîtrise du développement urbain »

Objectifs

Un des objectifs stratégiques est de mettre fin à la consommation excessive des espaces naturels et agricoles, au profit de l'urbanisation et des activités économiques. La priorité est clairement donnée au recyclage du foncier déjà urbanisé, en favorisant en particulier celui des friches industrielles, et en s'attachant à la densification du tissu bâti.

Dans cette perspective, les établissements publics fonciers seront mobilisés, en liaison avec les agences d'urbanisme et les observatoires spécialisés, pour améliorer la connaissance des enjeux fonciers et développer les capacités d'anticipation dans la vallée de la Seine. Cette démarche permettra de mesurer l'évolution quantitative et qualitative de la consommation d'espace, au regard des objectifs du schéma stratégique et des documents d'urbanisme. Une attention particulière sera portée aux secteurs présentant les enjeux les plus forts (Confluence Seine-Oise, agglomérations de Mantes, Rouen, Le Havre et Caen en particulier).

Un certain nombre de sites ont d'ores et déjà été identifiés, sur lesquels sont programmées des opérations d'urbanisation ou qui sont susceptibles de faire l'objet de démarches d'ensemble permettant leur reconversion. Cela concerne par exemple les études pré-opérationnelles portées par l'établissement public d'aménagement de la Seine Aval visant la requalification et la transformation de friches industrielles. Ces sites pourront faire l'objet d'un appui spécifique aux études préalables, pour faciliter l'aboutissement de ces opérations. La préparation de projets susceptibles de relever du programme « ville durable » lancé au titre des investissements d'avenir est un des axes à retenir. La réduction de la consommation de foncier agricole sera une priorité.

Description

La mise en réseau des outils d'observation foncière et notamment ceux mis en place avec les établissements publics fonciers, à l'échelle de la vallée de la Seine permettra d'acquérir de la connaissance, de la partager avec les territoires et de dynamiser les démarches qui y sont engagées.

L'autre action consistera à soutenir l'évolution des sites stratégiques et la reconversion de friches industrielles et urbaines, par priorité à l'amont des projets.

Maîtres d'ouvrage

Établissements publics foncier (EPF) Normandie et Île de France, sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), observatoires spécialisés, agences d'urbanisme, collectivités et établissements publics, entreprises, chambres de commerce et d'industrie, établissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA), etc.

Plan de Financement

	ETAT	RÉGION BASSE- NORMANDIE	RÉGION HAUTE- NORMANDIE	RÉGION ÎLE- DE-FRANCE	TOTAL
Etudes foncières et études sites stratégiques	FNADT 2,5 M€	0,5 M€	5,5 M€	0,833 M€	9,333 M€
TOTAL	2,5 M€	0,5 M€	5,5 M€	0,833 M€	9,333 M€

Calendrier de réalisation sur les deux triennaux

	2015-2017	2018-2020	TOTAL
Etudes foncières et études sites stratégiques	4,5 M€	4,833 M€	9,333 M€
TOTAL	4,5 M€	4,833 M€	9,333 M€

Critères éco - conditionnalité

Les friches représentent une disponibilité de foncier alors que la tension sur celui-ci est grande. La dépollution, la réhabilitation et la reconversion des friches contribuent au développement durable du territoire.

L'économie de foncier agricole est un des objectifs majeurs des projets d'aménagement.

Les projets devront être partenariaux, et associer les acteurs locaux pertinents.

Priorité transversale emploi

Les projets urbains, et notamment la reconversion des friches, auront notamment pour objectif le développement économique, et donc la création d'emplois

Commentaires

Il s'agit en particulier de répondre au besoin d'animation et de coordination des observatoires existants, en favorisant les mutualisations thématiques « verticales » entre observatoires d'un même territoire (foncier, habitat, logement, économie, etc.) et « horizontales » entre les observatoires locaux qui jalonnent le territoire de la vallée de la Seine, de Paris à Cherbourg.

FICHE ACTION 1.5 : « Gestion des berges de la Seine et continuités écologiques »

Objectifs

La préservation ou la restauration des continuités écologiques conditionne le maintien de la biodiversité et la qualité environnementale. Dans cette perspective s'impose une action plus cohérente autour de la restauration et de la mise en valeur des berges et du fleuve Seine, en profitant des interventions déjà lancées sur certaines sections.

Les interventions doivent être articulées autour de plusieurs axes :

- 1/ Aménagement des berges de la Seine et espaces proches, permettant à la fois la renaturation et le développement des circulations douces ;
- 2/ Traitement des continuités autour des grandes infrastructures existantes (autoroutes, voies ferrées, ports, écluses et barrages) ;
- 3/ Intervention sur des sites emblématiques ou exemplaires.

Le présent CPIER intervient ici en complémentarité avec le CPIER Plan Seine qui permettra d'intervenir sur les continuités écologiques longitudinales (passes à poissons) ainsi que sur la gestion du risque inondation.

En lien avec le travail de reconquête des berges, il s'agit de mener également des actions coordonnées en matière de qualité environnementale des ports de la façade maritime et de la vallée de la Seine, ainsi que de collecte des macro-déchets, dans la partie estuarienne en particulier.

Description

Les actions consisteront en des travaux permettant de restaurer ou de préserver des continuités écologiques d'importance interrégionale, de conforter une gestion plus cohérente des berges du fleuve et de développer des bonnes pratiques transférables à l'échelle interrégionale.

Sur l'axe du fleuve, des actions pilotes en matière de collecte des macro-déchets ou de gestion des eaux pluviales pourront être accompagnées afin de susciter le développement de nouvelles pratiques.

Des études pourront également être menées, notamment dans une logique de traitement homogène des questions environnementales par les ports de la façade maritime d'une part, de la vallée de la Seine d'autre part.

Maîtres d'ouvrage

Collectivités et établissements publics, ports, gestionnaires d'infrastructures (autoroutières...), agences d'urbanisme, PNR, chambres de commerce et d'industrie, etc.

Plan de Financement

	ETAT	RÉGION BASSE-NORMANDIE	RÉGION HAUTE-NORMANDIE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	TOTAL
Restauration des continuités écologiques, traitement des points noirs identifiés et gestion des berges de la Seine	AESN 8 M€	↑ 0 M€	↑ 3 M€	1,5 M€	↑ 13,7 M€
Etudes environnementales autour des ports	AESN 0,5 M€	↓	↓	0,2 M€	↓
Collecte des macro-déchets sur la Seine	AESN 0,5 M€	↓	↓	0 M€	↓
TOTAL	9 M€	0 M€	3 M€	1,7 M€	13,7 M€

Calendrier de réalisation sur les deux triennaux

	2015-2017	2018-2020	TOTAL
Restauration des continuités écologiques, traitement des points noirs identifiés par les SRCE et gestion des berges de la Seine	↑	↑	↑
Etudes environnementales des ports	6,85 M€	6,85 M€	13,7 M€
Collecte des macro-déchets sur la Seine	↓	↓	↓
TOTAL	6,85 M€	6,85 M€	13,7 M€

Critères éco - conditionnalité

La restauration des continuités écologiques permet de valoriser la biodiversité.
Les travaux seront menés en cohérence avec les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique.

Priorité transversale emploi

La valorisation des berges de la Seine par ses continuités écologiques constitue un atout touristique

Commentaires

AXE N°2 : MAÎTRISE DES FLUX ET DES DÉPLACEMENTS

Conformément aux conclusions de la Commission Mobilités 21, il s'agit de favoriser le maillage du territoire, la complémentarité des infrastructures de transport et le développement des services logistiques.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

	ETAT	RÉGION BASSE- NORMANDIE	RÉGION HAUTE- NORMANDIE	RÉGION ÎLE- DE-FRANCE	AUTRES PARTENAIRES IDENTIFIÉS ¹	TOTAL
Fiche-action 2.1						
Infrastructures ferroviaires	51,36 M€	20,73 M€	17,32 M€ ²	13,22 M€	SNCF Réseau 21,95 M€	124,58 M€
Fiche-action 2.2						
Infrastructures fluviales	34,7 M€	0 M€	10,41 M€	9,73 M€	RTE-T 21,41 M€	76,25 M€
Fiche-action 2.3						
Infrastructures portuaires	90,32 M€	16,04 M€	37 M€	19,1 M€	214,74 M€	377,2 M€
TOTAL	176,38 M€	36,77 M€	64,73 M€	42,05 M€	-	578,03 M€

Fiche-action 2.4	TOTAL
Projet Serqueux-Gisors	260 M€

Les opérations prises en compte au titre du CPIER « Vallée de la Seine » devront avoir été engagées après le 1^{er} janvier 2015.

¹ Montants non définis du fait du calendrier de décisions de l'Union européenne.

² Hors Serqueux-Gisors. La région Haute-Normandie a approuvé pour cette opération une participation maximale de 90 M€.

FICHE ACTION 2.1 : « Infrastructures ferroviaires »

Objectifs

Pour le transport de voyageurs, il convient de faciliter les dessertes interrégionales, en améliorant l'offre des services et la régularité des parcours.

Pour le transport de marchandises, il importe de proposer une alternative compétitive au mode routier afin d'étendre l'hinterland des grands ports maritimes.

Description

La priorité sera donnée aux études préalables à l'enquête d'utilité publique de la ligne nouvelle Paris-Normandie, en cohérence avec les conclusions de la commission Mobilité 21, et en visant la réalisation du projet en deux temps. La première phase concernera les trois sections Paris – Mantes, Mantes – Evreux et Rouen-Yvetot. Les travaux conservatoires liés à la réalisation d'EOLE seront engagés sans attendre l'aboutissement des études de la LNPN.

L'installation de GSM-Rail sur l'axe Mantes-Caen-Cherbourg le dotera d'un système de communication moderne, apportant à l'exploitation une fiabilité accrue et offrira des opportunités pour développer la couverture numérique des territoires traversés.

Par ailleurs, le développement du fret sera soutenu par l'opération de modernisation de la ligne Serqueux-Gisors faisant suite à la première phase de rénovation terminée fin 2013, afin de disposer d'une liaison alternative à l'axe historique de la vallée de la Seine.

Maîtres d'ouvrage

SNCF Réseau

Plan de Financement

	ETAT		RÉGION BASSE-NORMANDIE		RÉGION HAUTE-NORMANDIE		RÉGION ÎLE-DE-FRANCE		AUTRES PARTENAIRES IDENTIFIES	TOTAL	
	Montant	Reste à engager	Montant	Reste à engager	Montant	Reste à engager	Montant	Reste à engager	Montant	Montant	Reste à engager
LNPN Etudes préalables à l'enquête d'utilité publique sur les 3 sections prioritaires : Paris-Mantes, Mantes-Evreux et Rouen-Yvetot ³	20 M€	18,06 M€	6,67 M€	6,02 M€	6,67 M€	6,02 M€	6,67 M€	6,02 M€	SNCF Réseau : 20 M€ dont 18,06 M€ restant à engager	60 M€	54,18 M€
LNPN Etudes et mesures conservatoires liées à EOLE											
*Etudes Projet ⁴	1 M€	0 M€	0,33 M€	0 M€	0,33 M€	0 M€	0,33 M€	0 M€	0 M€	2 M€	0 M€
*Mesures conservatoires ⁵	18 M€	18 M€	4,50 M€	4,50 M€	6,30 M€	6,30 M€	7,20 M€	7,20 M€	0 M€	36 M€	36 M€
Sous-total Etudes Projet et mesures conservatoires	19 M€	18 M€	4,83 M€	4,50 M€	6,63 M€	6,30 M€	7,53 M€	7,20 M€	0 M€	38 M€	36 M€
GSM-R Mantes-Cherbourg	15,3 M€		10,21 M€		5 M€		0 M€		SNCF Réseau 3,89 M€	34,4 M€	
TOTAL	54,30 M€	51,36 M€	21,71 M€	20,73 M€	18,3 M€	17,32 M€	14,20 M€	13,22 M€	23,89 M€ (21,95 M€ restant à engager)	132,40 M€	124,58 M€

Calendrier de réalisation sur les deux triennaux

	2015-2017	2018-2020	TOTAL
LNPN : études préalables	26,28 M€	27,9 M€	54,18 M€
LNPN : mesures conservatoires liées à EOLE;	15,8 M€	20,2 M€	36 M€
GSM-R Mantes-Cherbourg	17,3	17,1 M€	34,4 M€
TOTAL	59,38 M€	65,2 M€	124,58 M€

³ Avant signature du CPIER, 1,94 M€ ont été engagés par l'Etat, 0,646 M€ par chacune des régions et 1,94 M€ par SNCF Réseau.

⁴ Au titre des études Projet d'un montant de 2 M€, l'Etat finance 50% du total et chacune des trois régions 1/3 du solde.

⁵ Au titre des travaux d'un montant de 36 M€, l'Etat finance 50% du total, la Basse-Normandie 25%, la Haute-Normandie 35% et l'Île-de-France 40%.

Critères éco - conditionnalité

Engagement du porteur de projet sur :

- L'introduction de spécifications techniques, critères d'attribution et suivi de performance environnementale dans les pièces de marché de travaux : réduction des impacts sur les milieux et la biodiversité concernée, qualité de l'air, organisation du chantier, proximité des fournisseurs ;
- L'autorisation des variantes innovantes à caractère environnemental dans les offres en lien notamment avec l'utilisation des matériaux et la dépense énergétique ;
- L'introduction de clauses sociales adaptées dans les marchés ;
- Quand l'avancement du projet le permettra, et en fonction du niveau des études déjà produites, recensement des améliorations environnementales et énergétiques, ou relevant de l'intermodalité, envisageables à l'occasion du projet.

Priorité transversale emploi

Les chantiers permettront dans un premier temps de soutenir l'emploi dans la filière des travaux publics et dans un deuxième temps de renforcer la compétitivité de la filière logistique.

Commentaires

FICHE ACTION 2.2 : « Infrastructures fluviales »

Objectifs

Pour le mode fluvial, il s'agit de favoriser le transport de marchandises, notamment le trafic des conteneurs, le long de la Seine en améliorant la robustesse et le dimensionnement de ce lien.

Description

La priorité est donc donnée aux opérations de régénération et de modernisation du réseau à grand gabarit confié à VNF, dans la perspective de la réalisation du lien à grand gabarit Seine-Escaut et pour fiabiliser la navigation en 24H/24H. Elle porte principalement sur des opérations lourdes concernant les barrages et écluses.

Les travaux, organisés selon des tranches fonctionnelles le cas échéant, s'inscrivent dans un programme qui se poursuivra au-delà de 2020

En parallèle sera poursuivie la modernisation des outils de pilotage du réseau.

Maîtres d'ouvrage

Voies navigables de France (VNF), qui porte la participation de l'Etat.

Plan de Financement

	ETAT	* RÉGION BASSE- NORMANDIE	* RÉGION HAUTE- NORMANDIE	* RÉGION ÎLE-DE- FRANCE	AUTRES PARTENAIRES IDENTIFIÉS ⁶	TOTAL
Opérations fluviales situées en Île-de-France						
Modernisation des écluses et barrages (Bouival, Suresnes, Méricourt)	12,49 M€	0 M€	0 M€	6,24 M€	9,37 M€	28,1 M€
Pont rail de Maisons-Laffitte	1,11 M€	0 M€	0 M€	0,56 M€	0,83 M€	2,50 M€
Régénération d'ouvrages	1,73 M€	0 M€	0 M€	0,87 M€	1,30 M€	3,90 M€
Etudes Seine aval	0,58 M€	0 M€	0 M€	0,29 M€	0,43 M€	1,30 M€
Modernisation des équipements de sécurité et de stationnement	3,53 M€	0 M€	0 M€	1,77 M€	-	5,30 M€
Sous-total Île-de-France	19,44 M€	0 M€	0 M€	9,73 M€	11,93 M€	41,10 M€

⁶ A l'issue des décisions de financement prises par l'Union européenne dans le cadre de l'appel à projets du MIE 2014-2020, les co-financeurs conviennent d'une clause de revoyure.

	ETAT	* RÉGION BASSE- NORMANDIE	* RÉGION HAUTE- NORMANDIE	* RÉGION ÎLE-DE- FRANCE	AUTRES PARTENAIRES IDENTIFIÉS	TOTAL
--	------	---------------------------------	---------------------------------	-------------------------------	-------------------------------------	-------

Opérations fluviales situées en Haute-Normandie

Régénération écluses 1 et 2 de Notre-Dame de la Garenne	2,48 M€	0 M€	2,00 M€	0 M€	2,24 M€	6,72 M€
Modernisation du barrage de Poses	4,69 M€	0 M€	3,70 M€	0 M€	4,20 M€	12,59 M€
Modernisation du barrage de Port Mort	2,34 M€	0 M€	1,90 M€	0 M€	2,12 M€	6,36 M€
Rehaussement de la passerelle de Poses	0,25 M€	0 M€	0,60 M€	0 M€	0,30 M€	1,15 M€
Etudes de faisabilité de l'allongement écluse n°1 d'Amfreville	0,15 M€	0 M€	0,14 M€	0 M€	-	0,29 M€
Suppression porte levante écluse n°4 de Notre-Dame de la Garenne	0,63 M€	0 M€	0,28 M€	0 M€	-	0,91 M€
Etudes Seine aval	0,47 M€	0 M€	0,20 M€	0 M€	-	0,67 M€
Régénération d'ouvrages en service	1,33 M€	0 M€	0,59 M€	0 M€	-	1,92 M€
Télé-conduite de la Seine aval	1,24 M€	0 M€	0 M€	0 M€	0,62 M€	1,86 M€
Services à l'utilisateur	1,68 M€	0 M€	1,00 M€	0 M€	-	2,68 M€
Sous-total Haute-Normandie	15,26 M€	0 M€	10,41 M€	0 M€	9,48 M€	35,15 M€
TOTAL	34,70 M€	0 M€	10,41 M€	9,73 M€	21,41 M€	76,25 M€

*** Les montants des subventions régionales seront calculés sur une base hors TVA.**

Calendrier de réalisation sur les deux triennaux

	2015-2017	2018-2020	TOTAL
Régénération et modernisation des écluses	9 M€	9,74 M€	18,74 M€
Régénération et modernisation des barrages	18 M€	15,17 M€	33,17 M€
Régénération et modernisation des autres ouvrages	3,30 M€	4 M€	7,30 M€
Etudes et services	8,21 M€	8,83 M€	17,04 M€
TOTAL	38,51 M€	37,74 M€	76,25 M€

Critères éco - conditionnalité

Engagement du porteur de projet sur :

- L'introduction de spécifications techniques, critères d'attribution et suivi de performance environnementale dans les pièces de marché de travaux : réduction des impacts sur les milieux et la biodiversité concernée, qualité de l'air, organisation du chantier, proximité des fournisseurs ;
- L'autorisation des variantes innovantes à caractère environnemental dans les offres en lien notamment avec l'utilisation des matériaux et la dépense énergétique ;
- L'introduction de clauses sociales adaptées dans les marchés ;
- Quand l'avancement du projet le permettra, et en fonction du niveau des études déjà produites, recensement des améliorations environnementales et énergétiques, ou relevant de l'intermodalité, envisageables à l'occasion du projet.

Priorité transversale emploi

Les chantiers permettront dans un premier temps d'alimenter l'emploi dans la filière des travaux publics et dans un deuxième temps de renforcer la compétitivité de la filière logistique.

Commentaires

FICHE ACTION 2.3 : « Infrastructures portuaires »

Objectifs

Concernant le volet portuaire, l'Etat et les collectivités poursuivront leur effort de financement des investissements dans les grands ports maritimes (GPM) et sur le domaine de Ports de Paris, aux côtés des collectivités.

Cet effort conjoint permettra un réel effet de levier au profit du développement de ces pôles économiques majeurs du territoire de la Vallée de la Seine.

Description

Dans le prolongement des actions engagées, les priorités partagées portent sur les opérations s'inscrivant dans les orientations de la stratégie nationale portuaire (infrastructures portuaires, nouveaux terminaux dédiés aux conteneurs, plates-formes multimodales, travaux d'approfondissement des chenaux d'accès dans l'estuaire, préparation de l'installation d'activités logistiques et industrielles) et sur les orientations inscrites dans la démarche HAROPA 2030 et déclinées dans leurs projets stratégiques par les trois ports du Havre, de Rouen et de Paris. Parallèlement la vocation industrielle du port de Cherbourg sera consolidée.

Au Havre, la programmation exacte des investissements dédiés aux différents terminaux sera fonction des réponses aux appels à manifestation d'intérêt lancés par le port et de l'évolution des trafics.

Maîtres d'ouvrage

GPMH, GPMR, Ports de Paris, PNA

Plan de Financement

	ETAT	RÉGION BASSE- NORMANDIE	RÉGION HAUTE- NORMANDIE	RÉGION ÎLE- DE-FRANCE	AUTRES PARTENAIRES IDENTIFIÉS ⁷	TOTAL
<u>LE HAVRE</u>			↑ 20,1 M€ ⁸ ↓		GPMH : 43 M€ RTE-T : 26 M€	130 M€
Développement des terminaux de conteneurs	24,32 M€	0 M€		0 M€		
Accueil d'un stockage de vrac liquides	3 M€	0 M€		0 M€	GPMH : 6 M€	12 M€
Terminal croisière	5 M€	0 M€	1 M€	0 M€	GPMH ⁹ : 6 M€	12 M€

⁷ Les montants RTE-T sont indiqués à titre indicatif. Ils ne seront connus précisément qu'une fois les décisions de l'Union européenne arrêtées.

⁸ Le montant sera à répartir entre les projets, en fonction de leur degré d'avancement pendant la durée du CPIER

	ETAT	RÉGION BASSE- NORMANDIE	RÉGION HAUTE- NORMANDIE	RÉGION ÎLE- DE-FRANCE	AUTRES PARTENAIRES IDENTIFIÉS	TOTAL
Terminal roulier	6 M€	0 M€	0 M€	0 M€	GPMH : 6 M€	12 M€
Accès fluvial à port 2000 : • Etudes	0,3 M€	0 M€	0,3 M€	0 M€	GPMH : 0,4 M€ RTE-T : 1 M€	2 M€
Accès fluvial à port 2000 : • Travaux	3,6 M€	0 M€	3,6 M€	0 M€	GPMH : 3,6 M€ RTE-T : 7,2 M€	18 M€
Investissements pour la facilitation du passage portuaire	2 M€	0 M€	2 M€	0 M€	GPMH : 2 M€	6 M€
Total Port du Havre	44,22 M€	0 M€	27 M€	0 M€	GPMH : 67 M€ RTE-T : 34,2 M€	192 M€
ROUEN						
Amélioration des accès nautiques	20 M€	0 M€	7 M€	0 M€	GPMP : 23 M€	50 M€
Aménagement logistique amont/aval RVSL à Moulineaux	5 M€	0 M€	2 M€	0 M€	GPMP : 7,5 M€	14,5 M€
Création d'un terminal fluvial à Alizay	1 M€	0 M€	1 M€	0 M€	GPMP : 1 M€ RTE-T CG 27 P. Métro. CREA Seine-Eure : 1 M€	4 M€
Aménagement de la plate- forme quadri-modale du port d'Honfleur	1,3 M€	2 M€	0 M€	0 M€	GPMP : 1,7 M€	5 M€
Total port de Rouen	27,3 M€	2 M€	10 M€	0 M€	34,2 M€	73,5 M€
PARIS						
Port Seine Métropole	↑ 8,8 M€ ↓	↑ 0 M€ ↓	↑ 0 M€ ↓	↑ 19,1 M€ ↓	Ports Paris	19 M€
Port de Triel					RTE-T	24,5 M€
Extension de la plate- forme de Limay						20 M€
Total Ports de Paris	8,8 M€	0 M€	0 M€	19,1 M€	35,6 M€	63,5 M€

⁹ Sous réserve d'ajustements si d'autres financements sont obtenus

	ETAT	RÉGION BASSE- NORMANDIE	RÉGION HAUTE- NORMANDIE	RÉGION ÎLE- DE-FRANCE	AUTRES PARTENAIRES IDENTIFIÉS	TOTAL
PORTS NORMANDS ASSOCIÉS					FEDER : 14,8 M€	
Accueil de la filière énergies renouvelables en mer au port de Cherbourg	10 M€	14,04 M€	0 M€	0 M€	CG 50 : 9,36 M€	48,2 M€
TOTAL	90,32 M€	16,04 M€	37 M€	19,10 M€	214,74 M€	377,2 M€

Calendrier de réalisation sur les deux triennaux

	2015-2017	2018-2020	TOTAL
Développement des terminaux à conteneurs	0 M€	130 M€	130 M€
Accueil d'un stockage de vracs liquides	12 M€	0 M€	12 M€
Terminal croisière	0 M€	12 M€	12 M€
Terminal roulier	0 M€	12 M€	12 M€
Accès fluvial à port 2000	2 M€	18 M€	20 M€
Investissements pour la facilitation du passage portuaire	3,5 M€	2,5 M€	6 M€
Amélioration des accès nautiques du GPMR	40 M€	10 M€	50 M€
Aménagement logistique amont/aval RVSL à Moulineaux	6 M€	8,5 M€	14,5 M€
Création d'un terminal fluvial à Alizay	4 M€	0 M€	4 M€
Aménagement de la plateforme quadrimodale du port d'Honfleur	2,5 M€	2,5 M€	5 M€
Port Seine Métropole	2 M€	17 M€	19 M€
Port de Triel	12 M€	12,5 M€	24,5 M€
Extension de la plate-forme de Limay	3 M€	17 M€	20 M€
Accueil de la filière énergies renouvelables en mer au port de Cherbourg	24,1 M€	24,1 M€	48,2 M€
TOTAL	111,1 M€	266,1 M€	377,2 M€

Critères éco - conditionnalité

Engagement du porteur de projet sur :

- L'introduction de spécifications techniques, critères d'attribution et suivi de performance environnementale dans les pièces de marché de travaux : réduction des impacts sur les milieux et la biodiversité concernée, qualité de l'air, organisation du chantier, proximité des fournisseurs ;
- L'autorisation des variantes innovantes à caractère environnemental dans les offres en lien notamment avec l'utilisation des matériaux et la dépense énergétique ;
- L'introduction de clauses sociales adaptées dans les marchés ;
- Quand l'avancement du projet le permettra, et en fonction du niveau des études déjà produites, recensement des améliorations environnementales et énergétiques, ou relevant de l'intermodalité, envisageables à l'occasion du projet.

Priorité transversale emploi

Les chantiers permettront dans un premier temps d'alimenter l'emploi dans la filière des travaux publics et dans un deuxième temps de renforcer la compétitivité de la filière logistique.

Commentaires

S'il s'avère que l'une des opérations prévues dans l'un des ports maritimes (ie . Rouen ou le Havre) ne pourra finalement pas être réalisée au cours de la période 2015-2020, la part Etat prescrite pour le financement de cette opération sera affectée à d'autres opérations d'investissements portuaires pertinentes.

FICHE ACTION 2.4 : Serqueux - Gisors»

Objectifs

Les objectifs de développement d'HAROPA, en particulier pour le trafic des conteneurs, impliquent une croissance de l'offre de transport massifié, par le fluvial ou le ferroviaire. Ce dernier est spécialement pertinent pour les destinations lointaines, par exemple le couloir rhénan.

La circulation sur l'axe historique de la vallée de la Seine est aujourd'hui très contrainte et le demeurera dans les prochaines années. Pour disposer d'une souplesse réelle, inexistante aujourd'hui, la réouverture au trafic de fret de la liaison Pontoise-Gisors-Serqueux constitue l'unique opportunité ; elle garantit la circulation entre l'Ile-de-France et Le Havre via deux axes différents et complémentaires.

Compte tenu de l'avancement de cette opération, elle est susceptible d'aboutir d'ici la fin de la décennie et s'inscrit donc parfaitement dans le calendrier du contrat de plan. Pour assurer l'acceptabilité d'une circulation accrue des trains de fret, une attention particulière sera portée au traitement des nuisances sonores et au partage des sillons ferroviaires avec le trafic voyageurs et la maintenance.

Description

Conduite des travaux de modernisation de la voie (électrification, signalisation, mise en sécurité, protections phonique et environnementales) : obtention des autorisations administratives au plus tard en 2016 et conduite des travaux en vue de leur achèvement durant l'hiver 2019-2020.

Mise en place d'une plate-forme de travail rassemblant l'Etat, les régions et les autorités organisatrices de transport, SNCF réseau et HAROPA, pour coordonner les perspectives d'exploitation autour de l'axe Seine, en Ile-de-France et Normandie. L'objectif est d'assurer une meilleure articulation entre les différents usages (voyageurs, fret et maintenance), en particulier dans les sections les plus chargées, et en tenant compte des grands investissements programmés d'ici 2030.

Sous l'angle du fret, afin de disposer de la souplesse d'exploitation maximale, seront pris en considération les trois voies d'accès du Havre et Rouen vers Paris, par l'axe historique de la vallée de la Seine, par la liaison Pontoise-Gisors-Serqueux et par Amiens.

La démarche sera conduite selon différents horizons temporels. Le travail de court terme portera sur les services offerts en 2018, avant ouverture aux circulations fret de la section Pontoise-Serqueux. L'échéance de plus long terme sera la mise en service des sections prioritaires de la ligne nouvelle Paris-Normandie, en cohérence avec les études conduites sur ses fonctionnalités.

Maîtres d'ouvrage

SNCF Réseau.

Plan de Financement

Le coût prévisionnel des travaux restant à conduire est estimé à ce jour à 260 M€. Il sera définitivement arrêté après obtention des autorisations administratives.

L'Etat recherchera une participation de l'Union européenne au titre des réseaux transeuropéens de transport. Un dossier en ce sens est présenté en réponse à l'appel à projets de la Commission européenne en février 2015, pour une décision attendue à l'été 2015.

Le plan de financement définitif sera fonction des financements obtenus, hors Etat et régions. Le solde à financer le sera à parité entre l'Etat et les régions. Une convention spécifique précisera l'engagement exact des différents partenaires.

Calendrier de réalisation sur les deux triennaux

Lancement des travaux en 2017 pour achèvement sur la deuxième phase du contrat.

Critères éco - conditionnalité

En amont de la conclusion du programme définitif, il est nécessaire :

- De poursuivre la concertation avec les acteurs concernés par l'augmentation du trafic fret, notamment les riverains, les collectivités locales et le STIF (trafic voyageurs) ;
- de confirmer la compatibilité entre les services fret envisagés et les services voyageurs (notamment la ligne J du Francilien).

Le dossier technique et les travaux réalisés devront être exemplaires dans la prise en compte des enjeux environnementaux et des nuisances sonores, en particulier dans les zones urbanisées notamment dans la partie francilienne.

Le projet vise au développement d'un transport plus économe en énergie et moins émetteur de gaz à effet de serre.

Priorité transversale emploi

Le développement du trafic traité par HAROPA est facteur de création d'emplois, dans la filière logistique en premier lieu.

Commentaires

AXE N°3 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Le développement du territoire passe par une action économique intégrée, afin notamment d'améliorer son attractivité internationale. La conduite de programmes de recherche interrégionaux comme la mise en réseau des grands sites patrimoniaux renforcera cette attractivité. Les actions autour des filières industrielles traditionnelles et émergentes pourront être complétées par une stratégie de marketing territorial et de promotion touristique à l'échelle internationale.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

	ETAT	RÉGION BASSE-NORMANDIE	RÉGION HAUTE-NORMANDIE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	AUTRES PARTENAIRES IDENTIFIÉS ¹⁰	TOTAL
Fiche-action 3.1 Structuration des filières et pôles	3 M€	0,6 M€	5,5 M€	1 M€	-	10,1 M€
Fiche action 3.2 Transition écologique et valorisation économique	7 M€	1,5 M€	4,5 M€	2,333 M€	-	15,333 M€
Fiche-action 3.3 Tourisme et culture	13,73 M€	3,95 M€	8,5 M€	2,467 M€	-	28,647 M€
Fiche-action 3.4 Enseignement supérieur et recherche	3 M€	1,81 M€	1,5 M€	0 M€ ¹¹	Labex EMC : 0,25 M€ FEDER 3,06 M€	9,62 M€
TOTAL	26,73 M€	7,86 M€	20 M€	5,8 M€	3,31 M€	63,7 M€

¹⁰ Seule une partie des autres co-financements est connue à ce jour.

¹¹ La région Île-de-France aura une attention particulière sur les équipements scientifiques portés conjointement par des universités normandes et franciliennes dans ses appels à projets régionaux.

FICHE ACTION 3.1 : « Structuration des filières industrielles et des pôles de compétitivité »

Objectifs

Des synergies sont à renforcer entre les acteurs économiques des 3 régions d'une part, et avec les structures d'enseignement supérieur et de recherche d'autre part.

Pour cela, les structures regroupant les entreprises, notamment les représentants des filières industrielles et les pôles de compétitivité, constitueront les interlocuteurs privilégiés en organisant les collaborations, les rencontres et le développement conjoint des entreprises et des projets d'enseignement supérieur et de recherche, pour mettre en œuvre une vision globale et cohérente du développement de la vallée de la Seine.

Description

La structuration des acteurs économiques autour des orientations définies par le schéma stratégique pour la vallée de la Seine nécessite des coopérations pérennes et au plus près des entreprises pour concrétiser ces objectifs.

Les axes d'action auprès des entreprises viseront à renforcer leur efficacité opérationnelle en travaillant spécialement sur les chaînes d'approvisionnement, les relations interentreprises, la diffusion de l'innovation, la promotion à l'international. Sera recherchée une bonne gestion des ressources humaines, fondée sur une approche prévisionnelle des emplois et des compétences à l'échelle des 3 régions.

Maîtres d'ouvrage

Structures de recherche, PSN, NAE, ARIA, LSN, MOV'EO, NOV@LOG, TES, ASTECH et autres pôles de compétitivité, et de manière générale les structures assurant la représentation collective des entreprises.

Plan de Financement

	ETAT	RÉGION BASSE- NORMANDIE	RÉGION HAUTE- NORMANDIE	RÉGION ÎLE- DE-FRANCE	TOTAL
Soutien aux filières industrielles et aux pôles de compétitivité	FNADT 3 M€	0,6 M€	5,5 M€	1 M€	10,1 M€
TOTAL	3 M€	0,6 M€	5,5 M€	1 M€	10,1 M€

Calendrier de réalisation sur les deux triennaux

	2015-2017	2018-2020	TOTAL
Soutien aux filières industrielles et aux pôles de compétitivité	5 M€	5,1 M€	10,1 M€
TOTAL	5 M€	5,1 M€	10,1 M€

Critères éco - conditionnalité

Mutualisation des moyens sur l'ensemble des trois régions.

Prise en compte dans les stratégies des enjeux liés à la transition énergétique et écologique.

Priorité transversale emploi

Le développement économique de nos filières d'avenir est porteur de croissance, d'investissements et donc de création d'emplois. Avec une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) appropriée, ce sont les bassins d'emploi de la vallée de la Seine qui profiteront de ce développement.

Commentaires

FICHE ACTION 3.2 : « Transition écologique et valorisation économique »

Objectifs

La transition écologique est aussi un levier de développement économique. La vallée de la Seine, du fait de ses caractéristiques géographiques et des activités qui s'y sont développées, est un territoire propice au développement d'initiatives d'ampleur en ce domaine.

Quatre axes seront privilégiés à ce titre, et les exemples qui suivent permettent d'illustrer les domaines d'intervention qui seront retenus :

- 1) La transition vers une économie circulaire plus vertueuse en gestion des ressources naturelles :**
 - Etudes méthodologiques concernant la gestion des déblais et le réemploi de matériaux liés, notamment au Grand Paris et à la construction de 200 km de lignes nouvelles de métro.
 - Etudes relatives à la reconversion des friches urbaines, dans une démarche commune avec les projets du volet « Gestion de l'espace » du CPIER.
 - Etudes visant au développement de circuits courts dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire
 - Etudes relatives à l'innovation dans la valorisation des matières premières secondaires (exemples des filières végétales : chanvre, lin, etc.).

- 2) La transition vers des solutions durables pour le transport de personnes et de marchandises :**
 - Etudes relatives au développement d'équipements innovants permettant l'utilisation d'un véhicule électrique entre Paris et la Normandie (réseau de bornes de recharge, recharges par induction, non rupture de charge, etc.).
 - Etudes relatives au développement de technologies et d'usage de la mobilité hybride hydrogène ;
 - Etudes visant à l'intermodalité des infrastructures de transport, routières, ferroviaires et fluviales : interopérabilité des systèmes d'information, notamment.

- 3) Le développement des énergies renouvelables :**
 - Etudes relatives au stockage de l'énergie et à la filière « hydrogène ».
 - Etudes relatives à la valorisation thermique aux enjeux de flux et de massification de la biomasse, des réseaux de chaleurs afférents, et notamment des bois de classe B (déchets).

- 4) Les filières industrielles :**
 - Dans le cadre de l'électromobilité, études pour le développement de super-condensateurs et de système de recharge par induction des véhicules électriques.
 - Projets d'écologie industrielle, soutien à l'émergence et à la consolidation de Pôles territoriaux de coopération économique.

Description

Actions d'études, d'animation et de structuration de filières. Des accompagnements de projets territoriaux et d'expérimentation (dispositifs pilotes, démonstrateurs) pourront être soutenus.

Maîtres d'ouvrage

Acteurs publics et privés, de préférence dans le cadre d'actions collectives ou de projets innovants selon des modalités définies par une procédure d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) permettant de sélectionner des projets au fil de l'eau qui pourront être retravaillés avec les porteurs de projet.

Plan de Financement

	ETAT	RÉGION BASSE- NORMANDIE	RÉGION HAUTE- NORMANDIE	RÉGION ÎLE- DE-FRANCE	TOTAL
Transition écologique et valorisation économique	ADEME 7 M€	1,5 M€	4,5 M€	2,333 M€	15,333 M€
TOTAL	7 M€	1,5 M€	4,5 M€	2,333 M€	15,333 M€

Calendrier de réalisation sur les deux triennaux

	2015-2017	2018-2020	TOTAL
Transition écologique et valorisation économique	8 M€	7,333 M€	15,333 M€
TOTAL	8 M€	7,333 M€	15,333 M€

Priorité transversale emploi

Création d'emplois escomptée dans les filières accompagnées.

Critères d'éco-conditionnalité

Mutualisation des moyens sur l'ensemble des trois régions.

L'objet des actions est de s'appuyer sur les impératifs de la transition écologique et énergétique pour développer des filières nouvelles ou conforter des dynamiques existantes.

FICHE ACTION 3.3 : « Tourisme et culture »

Objectifs

La vallée de la Seine, par son histoire et sa géographie, son accessibilité et ses monuments a un fort potentiel de développement économique dans le domaine du tourisme.

Ce potentiel devra être mieux exploité en promouvant la structuration de l'offre touristique sur le territoire, en mêlant développement des infrastructures d'accueil, de transport, de loisirs, avec le marketing et la publicité de la destination auprès des publics adéquats. Cette action tire parti du patrimoine monumental et naturel de la vallée dans une logique de mise en réseau.

Description

Action à la fois sur l'offre touristique et la demande de la part des touristes potentiels. Mise en relation des grands sites patrimoniaux. Certains domaines constituent des priorités, tourisme culturel, en particulier autour de l'impressionnisme, croisières maritimes et fluviales, modes doux (Seine à vélo), valorisation des lieux de mémoire :

- ✓ La Normandie, Paris et l'Île-de-France, sont le berceau de l'impressionnisme et sa source d'inspiration ; elles constituent, à ce titre, pour les touristes et amateurs d'art du monde entier, la « Destination impressionniste ».
- ✓ La « Seine à vélo », ancrée dans une thématique touristique en plein essor, peut s'appuyer sur les vélo-routes inscrites au schéma national en les développant et en les complétant par des itinéraires structurants comme la vélo-route de la Seine sur la thématique de l'impressionnisme.
- ✓ Le débarquement du 6 juin 1944 sur les plages de Normandie, la bataille de Normandie et la libération de Paris, le 25 août, offrent des sites et des musées que fréquentent chaque année deux millions de visiteurs dans le cadre d'un tourisme de mémoire qui peut être développé de Paris à la mer.
- ✓ Le tourisme de croisières, fluviales et maritimes, doit être développé et promu sur la Seine et dans la baie de Seine.

La restauration de sites patrimoniaux majeurs sert de point d'appui à leur mise en réseau :

- L'Institut Mémoires de l'Édition contemporaine (IMEC) à Caen.
- La Cité de la mer à Cherbourg.
- Le Château de La Roche Guyon en Île-de-France.
- La cathédrale de Rouen et le château de Gaillon en Haute-Normandie.
- D'autres projets peuvent être financés au titre du CPIER, et notamment le centre d'interprétation médiéval de Bayeux.

Maîtres d'ouvrage

Etat, agences et opérateurs (comité régional du tourisme-CRT, etc.), collectivités et établissements publics.

Plan de Financement

	ETAT	RÉGION BASSE-NORMANDIE	RÉGION HAUTE-NORMANDIE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	AUTRES PARTENAIRES IDENTIFIÉS ¹²	TOTAL
Etudes, animation et investissement pour le développement et la promotion de l'offre touristique et du marketing territorial	FNADT : 2 M€	0,45 M€	4,5 M€	0,667 ¹³ M€	-	7,617 M€
Investissements liés aux monuments historiques et culturels.	BOP 175 : 11,73 M€	IMEC : 2 M€ Cité Mer : 1,5 M€	4 M€	Roche Guyon : 1,8 M€	-	21,03 M€
TOTAL	13,73 M€	3,95M€	8,5 M€	2,467 M€		28,647 M€

Calendrier de réalisation sur les deux triennaux

	2015-2017	2018-2020	TOTAL
Etudes, animation et investissement pour le développement et la promotion de l'offre touristique	3,8 M€	3,817 M€	7,617 M€
Investissements liés aux monuments historiques et culturels	-	-	-
TOTAL			

Critères éco - conditionnalité

Prise en compte des impacts environnementaux de l'augmentation du nombre de touristes, notamment en ce qui concerne l'empreinte écologique.
Promotion de l'écotourisme.

Priorité transversale emploi

Les emplois de l'industrie touristique sont par nature non délocalisables et fortement porteurs car stables. La montée en gamme du marché du tourisme représente un formidable gisement d'emplois.

Commentaires

¹² Non définis à ce jour

¹³ La région Île-de-France ne finance pas des dépenses de fonctionnement et d'animation courants en matière de tourisme.

FICHE ACTION 3.4 : « Enseignement supérieur et recherche »

Objectifs

Le contrat de plan vient faciliter l'acquisition d'équipements scientifiques pour des projets qui font l'objet de coopérations thématiques déjà existantes ou correspondant à des collaborations plus récentes. Les projets retenus répondent aux priorités régionales identifiées dans les projets de stratégie de spécialisation intelligente dans au moins deux régions et présentent un fort potentiel de développement socio-économique. Ils visent à renforcer l'attractivité des centres de recherche de la vallée de la Seine et à établir des centres de compétences interrégionaux sur des thèmes d'avenir structurants pour le territoire et la dynamique de la vallée de la Seine. Au-delà de ces projets, un groupe de travail sera mis en place pour faciliter les collaborations interrégionales.

Description

Acquisition d'équipements scientifiques permettant le développement de projets de recherche interrégionaux.

Maîtres d'ouvrage

Universités, Ecoles d'ingénieurs, organismes de recherche, ComUE.
Chaque projet retenu fera l'objet d'un partenariat structuré entre établissements de recherche issus d'au moins deux des trois régions

Plan de Financement

	ETAT	RÉGION BASSE- NORMANDIE	RÉGION HAUTE- NORMANDIE	RÉGION ÎLE- DE- FRANCE ¹⁴	AUTRES PARTENAIRES IDENTIFIÉS	TOTAL
GANIL, physique nucléaire	0,75 M€	0,75 M€	0 M€	0 M€	-	1,5 M€
Hadronthérapie	1 M€	0,9 M€	0 M€	0 M€	FEDER BN 1,9 M€	3,8 M€
Matériaux en Seine	0,75 M€	0,16 M€	1,5 M€	0 M€	Labex EMC 0,25 M€ FEDER BN 0,66 M€	2,82 M€
Digital Paris Normandie	0,5 M€			0 M€	FEDER BN 0,5 M€	1,5 M€
TOTAL	3 M€	1,81 M€	1,5 M€	0 M€	3,31 M€	9,62 M€

¹⁴ La région Île-de-France aura une attention particulière sur les équipements scientifiques portés conjointement par des universités normandes et franciliennes dans ses appels à projets régionaux.

Calendrier de réalisation sur les deux triennaux

	2015-2017	2018-2020	TOTAL
GANIL, physique nucléaire	0,75 M€	0,75 M€	1,5 M€
Hadronthérapie	3 M€	0,8 M€	3,8 M€
Matériaux en Seine	2,82 M€	0 M€	2,82 M€
Digital Paris Normandie	1,5 M€	0 M€	1,5 M€
TOTAL	8,07 M€	1,55 M€	9,62 M€

Critères éco - conditionnalité

Mutualisation des moyens sur l'ensemble des trois régions. Valorisation des ressources et des synergies entre acteurs dans le projet.

Priorité transversale emploi

Prise en compte des retombées socio-économiques. Le soutien aux projets de recherche est un facteur important de développement d'activités nouvelles et de projets innovants créateurs d'emplois.

Commentaires

III – LE RÉCAPITULATIF FINANCIER

	ETAT	RÉGION BASSE- NORMANDIE	RÉGION HAUTE- NORMANDIE	RÉGION ÎLE -DE-FRANCE	AUTRES PARTENAIRES IDENTIFIÉS ¹⁵	TOTAL
Fiche-action 1.1 Dispositif pérenne d'observation, d'études et de prospective	1 M€	0,2 M€	0,3 M€	0,333 M€	-	1,833 M€
Fiche-action 1.2 Harmonisation et homogénéisation de la connaissance des milieux	3 M€	0,6 M€	1 M€	0,4 M€	-	5 M€
Fiche-action 1.3 Connaissance des paysages et de leur évolution	0,5 M€	0 M€	0,2 M€	0,2 M€	-	0,9 M€
Fiche-action 1.4 Maîtrise du développement urbain	2,5 M€	0,5 M€	5,5 M€	0,833 M€	-	9,333 M€
Fiche-action 1.5 Gestion des berges de la Seine et continuités écologiques	9 M€	0 M€	3 M€	1,7 M€	-	13,7 M€
Sous-total axe 1 Gestion de l'espace et développement durable	16 M€	1,3 M€	10 M€	3,466 M€	-	30,766 M€
Fiche-action 2.1 Infrastructures ferroviaires	51,36 M€	20,73 M€	17,32 M€	13,22 M€	SNCF Réseau : 21,95 M€	124,58 M€
Fiche-action 2.2 Infrastructures fluviales	34,7 M€	0 M€	10,41 M€	9,73 M€	RTE-T : 21,41 M€	76,25 M€
Fiche-action 2.3 Infrastructures portuaires	90,32 M€	16,04 M€	37 M€	19,1 M€	214,74 M€	377,2 M€
Sous-total axe 2 Maîtrise des flux et des déplacements	176,38 M€	36,77 M€	64,73 M€	42,05 M€	-	578,03 M€

¹⁵ Certains montants non connus à la date de signature du CPIER

	ETAT	RÉGION BASSE-NORMANDIE	RÉGION HAUTE-NORMANDIE	RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	AUTRES PARTENAIRES IDENTIFIES	TOTAL
Fiche-action 3.1 Structuration des filières industrielles et des pôles de compétitivité	3 M€	0,6 M€	5,5 M€	1 M€	-	10,1 M€
Fiche-action 3.2 Transition écologique et valorisation économique	7 M€	1,5 M€	4,5 M€	2,333 M€	-	15,333 M€
Fiche-action 3.3 Tourisme et culture	13,73 M€	3,95 M€	8,5 M€	2,467 M€	-	28,647 M€
Fiche-action 3.4 Enseignement supérieur et recherche	3 M€	1,81 M€	1,5 M€	0 M€ ¹⁶	Labex EMC 0,25 M€ FEDER 3,06 M€	9,62 M€
Sous-total axe 3 Développement économique, enseignement supérieur et recherche	26,73 M€	7,86 M€	20 M€	5,8 M€	3,31 M€	63,7 M€
TOTAL (hors Serqueux-Gisors)	219,11 M€	45,93 M€	94,73 M€	51,316 M€	-	672,496 M€

TOTAL financements Etat et trois Régions	411,086 M€
---	-------------------

Fiche –action 2.4	TOTAL
Projet Serqueux-Gisors	260 M€

TOTAL GENERAL de l'ensemble des financeurs (y compris Serqueux-Gisors)	932,496 M€
---	-------------------

¹⁶ La région Île-de-France aura une attention particulière sur les équipements scientifiques portés conjointement par des universités normandes et franciliennes dans ses appels à projets régionaux.

IV – LE DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D’ÉVALUATION

Accroître la notoriété de la vallée de Seine à l’échelle nationale et internationale suppose que les acteurs du territoire s’inscrivent dans une vision commune de l’avenir, et que chaque initiative contribue à sa concrétisation. Une animation pérenne est nécessaire pour garantir la dynamique d’une telle démarche sur un périmètre interrégional et de surcroît en co-pilotage Etat-régions. Il s’agit de densifier les solidarités observées aujourd’hui et de répondre aux évolutions des besoins du territoire pendant la durée du contrat. Le CPIER s’affirme ainsi comme un outil de mise en cohérence des initiatives interrégionales dans une logique de moyen terme.

4.1 – Modalités de mise en œuvre et de suivi du contrat

4.1.1 Principes

Le dispositif mis en place permettra d’assurer l’avancement et le suivi régulier du contrat de plan et de fournir l’information de base indispensable aux évaluations, y compris sous l’angle de l’éco-conditionnalité. Les préfets de région et les présidents de conseil régional assureront le pilotage de la mise en œuvre du contrat :

- en veillant au respect des engagements et en menant à cette fin toutes les démarches nécessaires,
- en fédérant les énergies pour que les projets aboutissent lorsqu’ils impliquent différents partenaires,
- en cherchant à remédier à d’éventuels dysfonctionnements dans les dispositifs prévus et aux difficultés de réalisation d’opérations.
- en partageant les informations sur l’avancement des différents projets.

Afin de permettre l’adaptation du contrat à l’évolution des besoins du territoire, et de mobiliser au mieux les moyens financiers alloués, le comité directeur pourra décider de modifier la ventilation des crédits au sein de chacun des trois axes du contrat, après accord des établissements publics de l’Etat co-financeurs du contrat en tant que de besoin.

Il est proposé de maintenir le dispositif de pilotage à trois niveaux mis en place par le décret du 22 avril 2013 :

- En interne à l’Etat, une articulation entre un délégué interministériel au développement de la vallée de la Seine¹⁷, placé auprès du Premier ministre et un préfet coordonnateur, en l’espèce celui de Haute-Normandie,
- Entre Etat et régions, une coresponsabilité équilibrée, le comité directeur de la vallée de la Seine unissant Etat et régions pour piloter le contrat de plan Etat-régions interrégional,
- Une association large des autres partenaires, collectivités locales, départements et agglomérations, milieux socio-économiques, qui assure l’enrichissement des réflexions et débats et démultiplie les points d’appui pour les actions à conduire.

4.1.2 Pilotage et concertation

Le comité directeur se réunit au moins deux fois par an pour assurer le suivi et la programmation du CPIER. Il s’attache au bon avancement des opérations identifiées et à l’émergence de projets nouveaux dès la signature du contrat. Au-delà du contrat lui-même, il demeure le cadre d’échanges sur les enjeux et politiques de développement de la vallée de la Seine et à contribuer à la structuration du dialogue entre Etat et régions. Il

¹⁷ Le maintien d’une délégation interministérielle, directement rattachée au Premier ministre, permettra d’affirmer l’enjeu national de ce territoire, de poursuivre l’animation et les échanges avec les administrations centrales et les établissements publics, et de susciter leur participation active à la démarche.

s'élargit en tant que de besoin aux établissements publics de l'Etat co-financeurs du contrat.

Ce comité directeur s'appuie sur les trois groupes de travail techniques interrégionaux qui ont contribué à la rédaction du schéma stratégique 2030 « Vallée de la Seine ». Chaque groupe est piloté par un binôme Etat-Région.

La délégation interministérielle assure la préparation des réunions du comité directeur en animant un comité technique de coordination regroupant les services de l'Etat et des trois régions. La délégation suit dans ce cadre la mise en place des financements, notamment ceux des établissements publics de l'Etat : l'ADEME, l'AESN et des gestionnaires d'infrastructures (VNF, SNCF Réseau, ports du Havre et de Rouen et Ports de Paris).

L'information sur le suivi du CPIER est partagée avec l'assemblée plénière qui est réunie au moins une fois par an. Cette réunion sera l'occasion de présenter un bilan de l'action conduite et de débattre de ses perspectives. Cette instance a également vocation à être le lieu de concertation avec l'ensemble des partenaires de la démarche.

4.1.3 Mise en œuvre

1. Propositions

Le comité technique, animé par la DIDVS, comprenant les représentants de chacune des Régions et de l'Etat (et, le cas échéant, de ses établissements publics co-financeurs du contrat), sera chargé de :

- proposer des modalités de mise en œuvre des actions indiquées dans les fiches du contrat (rédaction des appels à projets, préparation des programmes annuels et/ou pluriannuels d'action, discussion avec les partenaires et acteurs locaux) ;
- l'instruction des projets permettant leur sélection et leur validation.

2. Validation

Les propositions formulées par le comité technique seront soumises à la validation du comité directeur, selon les modalités déterminées par ce dernier soit à la faveur d'une réunion formelle soit par consultation électronique.

3. Information

L'information sur les décisions, leur suivi et leur consolidation est assurée par la DIDVS.

4.2 – Animation de la démarche partenariale

Afin de pérenniser la dynamique mise en place, la fluidité de la circulation de l'information est un impératif. Cela renvoie en particulier à la diffusion et au partage des documents produits par le dispositif d'observation et d'étude qui sera créé. La délégation interministérielle assure cette diffusion au moyen d'une plate-forme de travail commune avec l'ensemble des partenaires de la démarche.

Outre la diffusion, la délégation interministérielle au développement de la vallée de la Seine pilote la production et la collecte des données pour connaître le territoire et mesurer son évolution en constituant un réseau à partir des acteurs d'ores et déjà présents, pour disposer en continu d'un potentiel d'analyses et de connaissances optimisé. Cette production de données sera soutenue au niveau national en intégrant l'échelle de la vallée de la Seine dans les outils d'observations et d'analyse de l'Etat.

La délégation interministérielle anime également des travaux prospectifs pour anticiper les changements du territoire et adapter la stratégie, afin d'intégrer les évolutions,

accompagner les mutations, encourager les innovations et réorienter les actions. Ainsi, le territoire et ses habitants pourront-ils bénéficier des progrès engendrés.

Par ailleurs, le comité technique fera des propositions de manière à organiser la communication et le partage de ces éléments en direction du grand public.

4.3 – Label « Vallée de Seine »

La définition d'un label propre à la vallée de la Seine a pour objet de renforcer son identité, afin de la rendre plus lisible au sein du territoire lui-même et à l'extérieur. L'attribution du label constitue aussi un outil de reconnaissance de la contribution des acteurs à la construction de l'identité du territoire dans une action de long terme. Il permet enfin au marketing territorial de s'appuyer sur un contenu opérationnel.

L'attribution du label relèvera du comité directeur, sur proposition du comité technique. Les critères de sélection des projets seront :

- présenter un caractère interrégional ;
- développer une approche innovante (dans leur objet et dans leurs modalités de mise en œuvre) ;
- contribuer au développement durable du territoire et à son attractivité ;
- favoriser sa notoriété et son rayonnement à l'échelle nationale et internationale.

Ces labellisations feront l'objet d'actions de communication.

4.4 – Evaluation

L'évaluation vise à améliorer la pertinence, la cohérence et l'efficacité du contrat de plan, au regard des caractéristiques et enjeux du territoire, et l'émergence de projets nouveaux. Cette évaluation s'inscrit dans la continuité du diagnostic du territoire présenté dans le schéma stratégique pour le développement de la vallée de la Seine et dans l'évaluation stratégique environnementale.

L'évaluation se fera annuellement, et pourra être complétée par des études plus approfondies. La définition des modalités d'évaluation sera menée dans le courant du 1^{er} semestre 2015 par les signataires du contrat de Plan.

THÉMATIQUES	EXEMPLES D' ACTIONS
Pilotage et coordination	
Proposition	Groupes de travail thématiques interrégionaux
Concertation	Assemblée plénière
Préparation / Coordination	Comité technique
Décision	Comité directeur

Animation d'une dynamique partenariale	
Observation, études et prospective	Programmes pluriannuel d'études
Dialogue avec les partenaires	-Séminaires thématiques en appui aux travaux en groupes de travail -Réunion annuelle de l'assemblée plénière
Conseils aux partenaires	Assistance aux projets d'aménagement, de développement et de recherche
Communication et Marketing	- Information et promotion de la démarche et des travaux en cours notamment par une campagne de valorisation du label - Marketing auprès des acteurs nationaux et internationaux sur le potentiel de la vallée de Seine
Suivi – Evaluation	
Suivi financier - Bilans - Evaluation	Consolidation au niveau interrégional et veille sur la bonne articulation des financements interrégionaux